
ICANN86 Séville | Forum de politiques – Séance de renforcement des capacités du GAC (1 sur 2)
Lundi 8 juin 2026 – 11h45 à 13h15 CEST

GULTEN TEPE

Bonjour à cette séance du GAC de l'ICANN86, Séance de renforcement des capacités ce lundi 8 juin à 11 h 15 h locale. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Pendant cette session, les questions ou les commentaires seront lus à haute voix uniquement s'ils sont présentés suivant le format approprié et soumis dans le chat de Zoom. L'interprétation de cette séance se fera dans les six langues de l'ONU plus portugais. Si vous souhaitez parler pendant cette session, veuillez lever la main sur Zoom.

Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos. Je vais maintenant donner la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Welcome! Veuillez prendre place, s'il vous plaît. Nous allons commencer cette séance avec un point de situation sur

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

la série 2026 du programme des nouveaux gTLD. Par la suite, nous allons voir le processus de dépôt de candidature, les évaluations et les possibilités pour la communauté de faire des contributions, comme par exemple pour le GAC, Alerte précoce, etc.

Cette session, comme vous le savez, est destinée à être interactive. Nous voulons que les délégués puissent poser des questions. Vous pouvez poser toutes les questions que vous aurez. Il n'y a pas de questions incorrectes, et nous vous encourageons à poser tout type de questions et à participer activement à cette discussion, y compris pour des questions que nous allons afficher sur l'écran. Nous avons ici Marika et Elisa. Chris n'est pas parmi nous. Très bien. Soyez les bienvenus. Merci de nous consacrer du temps à cette présentation. Diapo suivante.

Il y a une petite diapo pour dire que, faisant autorité pour toutes les ressources concernant la série 2026 du programme de nouveaux gTLD pour les restrictions, les processus, les systèmes et la version anglaise, et je répète, la version anglaise du guide de candidature aux nouveaux gTLD et vous avez le lien à l'écran affiché à l'écran.

Toutes les ressources concernant le renforcement des capacités viennent en supplément de ce guide de candidature, et il couvre des domaines d'intérêt pour les potentiels candidats. Donc, s'il y a une discordance par rapport à ces documents entre ces documents de candidature, c'est le guide de candidature qui va prévaloir. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous allons voir l'ordre du jour pour aujourd'hui et ensuite je vais passer la parole à ma chère collègue, mon cher collègue Marco qui va piloter cette séance. Comme vous le voyez, nous avons donc le point de situation sur la série 2026. Nous allons parler des évaluations, les contributions de la communauté, les objections et les appels. Ensuite, nous allons passer au système de préparation et finalement, une séance questions-réponses qui j'espère sera active et à laquelle vous allez participer. Marika, s'il vous plaît.

MARIKA KONINGS

Merci beaucoup, Nico. Bonjour à tous. C'est toujours un plaisir d'être ici parmi vous. Cette séance fait partie du programme de renforcement des capacités, pendant lequel nous allons parler de certaines questions à titre introductoire. Et demain nous allons... Je me rapproche du micro.

Merci. Donc demain en séance plénière, nous allons parler un peu plus en détail de la situation, l'état de situation de cette nouvelle série et à quoi s'attendre. Maintenant, je vais passer la parole à Elisa. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Marika Konings et je suis directrice du programme de nouveaux gTLD. Nous avons un petit oiseau qui nous visite. Très bien.

Bien sûr que cette séance doit être interactive. N'hésitez pas à lever la main si vous avez des questions ou des commentaires. Nous allons faire de notre mieux pour y répondre. Sans plus attendre, je peux passer à la diapo suivante et celle d'après.

Donc nous allons commencer par une petite introduction pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiarisés avec le sujet. C'est très basique. Et donc ici on parle du programme des nouveaux gTLD et donc nous nous focalisons sur les noms de domaine générique de premier niveau. Comme vous le voyez sur l'écran, c'est tout ce qui se trouve à droite du point, .org par exemple, c'est un nom de domaine générique de premier niveau. Quand le DNS a commencé, il n'y avait que sept gTLD, dont .com et .net. Tout au long de l'expansion du DNS grâce au premier programme de nouveaux gTLD en 2012, il y a eu 1 200 nouveaux noms de domaine qui ont été ajoutés, y compris dans différents scripts, comme vous le voyez ici sur l'écran. Des exemples? Voilà donc ce sur quoi nous nous focalisons maintenant à cette série 2026 du programme des nouveaux gTLD. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc la bonne nouvelle, c'est que la série 2026 a ouvert le 13 avril, et cela marque le début de ce que nous appelons l'étape de traitement des candidatures qui ont été déposées. Donc, ces candidatures vont passer un certain nombre d'évaluations et une fois qu'elles ont réussi cette évaluation, elles pourront être considérées comme valides et le nom de domaine de premier niveau pourra être délégué.

Nous allons parler un petit peu du contexte, comment cette nouvelle série a été mise en place et nous allons parler également de voir comment vous, les délégués du GAC, peuvent participer à

ce processus de traitement des candidatures. Diapo suivante, s'il vous plaît.

La série 2026 des nouveaux gTLD comporte un processus qui s'est étalé sur plusieurs années. Il y a eu une élaboration de politiques qui a permis que cette série puisse avoir lieu afin d'étendre le nombre de nouveaux gTLD. Il y a eu des critères qui ont été établis, et tout cela, pour pouvoir gérer tout cela de manière organisée et prévisible.

Cela a donné lieu donc à un rapport SubPro dont vous avez entendu parler, qui sert de guide pour les règles et les attentes qui y seront par la suite traduites dans le guide de candidature que nous allons vous présenter tout à l'heure. Comme Nico l'a bien dit, le guide de candidature est le manuel, la règle de cette nouvelle série et il contient les critères qui doivent être remplis pour pouvoir obtenir un nouveau gTLD.

Donc qui est éligible pour pouvoir déposer une candidature? Des entités juridiques, organisations, entreprises, institutions ainsi que des entités gouvernementales non gouvernementales et intergouvernementales. La durée de la période de dépôt de candidature, c'est une période de douze semaines. Après cette période, la fenêtre sera fermée, et nous allons passer à l'étape de traitement des candidatures.

Il y a un coût associé au dépôt de ces candidatures. Le programme a fixé un coût pour couvrir les dépenses qui sont associées à ce programme pour tout ce qui a trait aux évaluations et aux

différentes étapes de traitement des candidatures. Donc, ce frais est de 227 000 \$ par candidature. Et, dans certains cas, et on va y revenir, bien sûr, mais, dans certains cas, il peut y avoir des frais conditionnels qui peuvent être appliqués en fonction du type de candidature dont il s'agit et du type d'évaluation qui doit être mis en place. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Vous voyez qu'il y a beaucoup de détails sur cette diapo. Nous avons parlé de cela à de multiples reprises. Nous avons donc une ligne de temps projetée avec différents jalons qui devraient avoir lieu après la clôture de la fenêtre de candidature. Cela est basé sur une hypothèse de 2 000 candidatures reçues. L'équipe, à la fermeture de la période de dépôt de candidature, va évaluer le nombre de candidatures et les types de candidatures reçues, car cela peut avoir un impact sur le type de traitement afin de pouvoir confirmer ces dates qu'on a fixé comme des jalons. Les dates seront fixées une fois qu'on connaîtra le nombre de candidatures. Il s'agit maintenant d'une hypothèse.

Donc, premier événement important après la fermeture de la fenêtre de candidature, c'est le jour du dévoilement. Donc, il y aura un travail qui devra être fait par l'ICANN pour harmoniser les paiements, confirmer que les candidatures ont été payées. On va identifier des ensembles conflictuels s'il y en a. Et une fois qu'on aura compilé toutes ces informations, on pourra publier la liste de toutes les candidatures qui ont passé cette évaluation administrative le jour du dévoilement.

C'est le moment où commence la période de remplacement des chaînes, Donc les candidats qui ont prévu une chaîne de remplacement peuvent à ce moment-là, après le dévoilement, changer leur chaîne demandée. Donc par exemple si au jour du dévoilement, un candidat voit que la chaîne choisie peut entrer en conflit avec d'autres chaînes, il peut choisir de remplacer sa chaîne initiale pour éviter des litiges avec d'autres chaînes similaires.

Ensuite, nous passons au jour de confirmation de chaîne. C'est le moment où la liste finale de candidatures est publiée et cela permet le début de l'évaluation des chaînes. Nous allons parler un peu plus en détail par rapport à ces évaluations et toutes les étapes d'évaluation, mais il est important pour vous de savoir que c'est là où commence la période de commentaires de la communauté sur les candidatures. On va y revenir, mais il y a plusieurs moyens pour la communauté de faire des contributions ou de faire des commentaires, y compris pour le GAC qui peut faire des commentaires par rapport aux candidatures publiées de différentes manières.

C'est le moment où l'on peut notifier des questions liées aux formes plurielles et singulières des chaînes. Et tout cela se met en place au moment où les candidatures se trouvent dans l'évaluation des candidats et des candidatures, qui a lieu une fois que l'évaluation des chaînes sera finie.

Donc, tout cela a lieu après la date de juin 2027. Voilà de manière très résumée, quels sont les principaux jalons, les principales

étapes et nos projections se fondent sur une hypothèse de 2 000 candidatures reçues. Une fois que nous connaîtrons le nombre de candidatures reçues, nous pourrions confirmer ces dates. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Je voulais mentionner très brièvement qu'il y a différents types de candidatures qui peuvent être déposées et en fonction du type de candidature, il y aura différentes informations ou questions qui vous seront posées ou qui seront posées aux candidats.

Donc, tout d'abord, il y a des candidatures générales qui ne rentrent pas dans une catégorie spécifique et qui sont soumises à un groupe de questions standard et des critères standards, p. ex. [.link](#).

Mais ensuite, il y a des candidatures que l'on appelle spécifiques ou spécialisées. Et ces candidatures sont liées à un certain type de communauté ou un certain type d'organisation. Elles sont soumises à des critères très spécifiques et il y a donc une évaluation spécifique qui est mise en place pour voir si elles peuvent être considérées gTLD ou pas. Vous voyez, par exemple, pour une marque, vous savez très bien ce que cela représente des TLD communautaires. C'est une autre catégorie des noms géographiques, des noms réservés, des variantes. C'est la première fois qu'il y a des variantes que l'on peut déposer une demande pour obtenir une variante. Et nous devons à ce moment-là vérifier tout le travail technique qui doit être mis en place pour pouvoir gérer des variantes.

Finalement, des noms de domaine Internationalisés. C'est le dernier type de candidatures spécialisées, par exemple celles que vous voyez sur l'écran dans des scripts autres que le script latin. Voilà, je pense qu'on a encore une diapo. Ah oui, non, c'est un questionnaire. Donc je vais passer la parole à l'équipe qui se trouve au fond de la salle pour passer ce questionnaire.

JULIA CHARVOLEN

Nous allons utiliser Mentimeter. Vous devez taper menti.com sur votre navigateur. Vous devrez saisir le code que je vais partager tout à l'heure dans une petite minute. Désolé. Et vous allez rentrer sur la page où vous allez retrouver les questions qui se trouvent affichées à l'écran. Nous commençons avec la première question. Je vais mettre le code. Je vais vous passer le code sur le chat.

NICOLAS CABALLERO

Avant de vous donner la parole, nous avons une question de l'Egypte.

ABDALMONEM GALILA

Ma question concerne le remplacement de chaîne. Est-ce que c'est l'ICANN qui recommande aux candidats de changer la chaîne, ou bien c'est le candidat qui doit décider de changer cette chaîne? Et est-ce que cela doit être fait avant qu'il soumette sa candidature?

MARIKA KONINGS

Le candidat doit avoir soumis une chaîne de remplacement au moment de déposer sa candidature. Cela veut dire que ce n'est pas obligatoire qu'ils l'utilisent, mais c'est la seule manière de pouvoir avoir le choix plus tard de changer de chaîne s'ils décidaient de le faire. C'est son choix sur la base des informations qu'il peut avoir le jour du dévoilement. S'il voit qu'il peut y avoir un litige potentiel avec d'autres chaînes, le candidat peut choisir de changer sa chaîne et d'opter par la chaîne de remplacement. C'est le choix du côté du candidat. Mais pour pouvoir le faire, il doit avoir soumis la chaîne de remplacement au moment de déposer sa candidature.

ELISA BUSETTO

Bonjour. Elisa au micro. Alors, vous avez déjà commencé à répondre aux questions. Mais la première question est la suivante : quand est-ce que les candidatures vont être publiées et quand y aura-t-il confirmation des chaînes demandées finales : donc jour de dévoilement en avril 2025, le jour de la confirmation de chaîne qui est prévue en novembre de cette année, jamais parce que les candidatures sont secrètes et une fois que l'ICANN aura achevé tous les évaluations.

Alors on va vous donner encore une petite minute pour essayer de répondre à cette question. Alors, je vois que certains continuent de répondre encore. Et la réponse correcte, c'est la réponse B. Donc, le jour de la confirmation de chaîne qui devrait en fait avoir lieu à la fin de l'année, mais on vous donnera l'information exacte sur le

calendrier une fois qu'on saura combien de candidatures nous ont été soumises. Je repasse la parole à Marika.

MARIKA KONINGS

Merci Elisa. Oui, alors faisons une petite pause peut-être pour voir s'il y a d'autres questions en salle physique ou virtuelle. Allez-y, Marco.

MARCO HOGEWONING

Oui, merci beaucoup. Marco pour les Pays-Bas, j'anticipe, mais tu mentionnais les différents types de candidature, si j'ai bien compris. En fait, c'est quelque chose qui est géré par les candidats. Eux-mêmes peuvent choisir le type de candidature. Si vous avez le sentiment, au sein du GAC par exemple, qu'il y a eu demande de chaîne, mais que la candidature a été posée pour un type erroné, est-ce qu'on peut y recourir?

MARIKA KONINGS

Oui, très certainement. Et de toute façon, n'oublions pas qu'il y a certaines évaluations qui sont faites, donc où certaines décisions qui sont prises au niveau de l'évaluation. Par exemple, si vous posez une candidature pour le TLD en tant que nom géographique, à ce moment-là, au moment des évaluations, on va le signaler et on va contacter le candidat pour lui dire : vous devez changer la manière dont vous utilisez cette chaîne, ou alors vous devrez changer de catégorie ou de type. Donc voilà, si quelqu'un par exemple a soumis une candidature sous une mauvaise catégorie,

la personne ou le candidat en cause plutôt sera notifié afin qu'il change le type de candidature. Nigel.

NIGEL CASSIMIRE

Nigel au micro de la CTU. Alors j'ai regardé la question. Donc le jour de dévoilement qui devrait avoir lieu en avril 2027, mais le jour de dévoilement, ce n'était pas en octobre?

MARIKA KONINGS

Oui, alors l'idée c'était d'avoir une réponse qui était complètement fausse.

NIGEL CASSIMIRE

Mais alors qu'est-ce qui sera dévoilé le jour du dévoilement si en fait, toutes les candidatures devront être achevées le jour de confirmation de chaîne?

MARIKA KONINGS

Alors le jour de dévoilement, en fait, le jour où nous allons publier pour la première fois toutes les chaînes demandées et toutes les informations qui seront disponibles au public concernant les candidatures, c'est signalé d'ailleurs dans le guide de candidature, mais ce n'est pas forcément la liste finale qui est publiée à ce moment-là, puisque nous avons la période de remplacement de chaîne. Et si personne ne choisit de remplacer sa chaîne, évidemment la liste publiée le jour de dévoilement pourrait être la liste définitive. Mais le jour de dévoilement, c'est une publication

de liste provisoire. Et si personne choisie ne choisit de remplacer sa chaîne, cette même liste sera publiée le jour de confirmation de chaîne.

Mais en cas de remplacement de chaîne, le candidat devra répondre à toutes les questions afférentes aux chaînes, ces chaînes pouvant être les mêmes ou pas le jour de dévoilement. Évidemment, si vous gardez la même chaîne ce qui est publié le jour du dévoilement, ce sera la même chose que ce qui sera publié le jour de confirmation de chaîne.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Les Pays-Bas demandent la parole.

MAAIKE VEENSTRA

Merci Nico. Alors, vous parliez des différents types de candidatures et je me demandais quelles sont les différences entre les variantes et les IDN, les noms de domaine internationalisés. Je n'ai pas très bien compris.

MARIKA KONINGS

Alors je ne suis certainement pas une experte dans le sujet. C'est peut-être un sujet qui vous intéressera si j'ai bien compris. En tout cas, la variante, c'est la même chose. C'est une chaîne qui pourra en fait représenter dans différentes écritures, mais c'est la même chose pour ainsi dire.

Donc vous avez un TLD existant par exemple ou le TLD principal, et puis vous allez présenter une variante et vous présentez cela en paquet si vous voulez. L'autre question associée à la variante, c'est comment prévoyez-vous d'utiliser la variante?

Cela fait partie de la candidature et des recommandations de politiques. Nous devons nous assurer que les variantes soient utilisées de manière cohérente et ne portent pas à confusion pour les utilisateurs finaux. Donc, je ne suis pas totalement experte en matière de variantes, mais disons que vous avez un nom de domaine. La variante, ce serait le nom de domaine dans une autre écriture.

ABDALMONEM GALILA

Oui, c'est peut-être une question de méthodologie. Donc est-ce qu'on parle ici de la chaîne en tant que telle ou de la chaîne et de toutes ses variantes pour le dépôt de candidature? Alors vous avez la chaîne demandée, cette chaîne pourrait avoir des conséquences ou être associée à des variantes qui ne sont pas forcément acceptées par d'autres communautés. Comment gérer tout cela dans le programme de nouveaux gTLD?

MARIKA KONINGS

Alors là, je pense qu'on est en train d'entrer dans les détails que je ne connais pas, mais n'oubliez pas qu'il y a la possibilité de soumettre des commentaires. Il y a les différentes évaluations au titre des différents panels. Alors, il y a évidemment un examen des

chaînes demandées, et puis aussi ce processus d'évaluation et de soumission de variantes, évidemment, s'applique aux TLD qui existent déjà.

ABDALMONEM GALILA

Alors, ce que j'essaie de dire, c'est que dans certains pays, ces variantes peuvent se retrouver dans une liste restreinte, pour ainsi dire, ou de noms bloqués par exemple. Que faire?

MARIKA KONINGS

Alors oui, on parlait d'objection, on parlait de commentaires. Maintenant, du point de vue de la stabilité et de la sécurité, vous ne pouvez demander une variante, mais uniquement que dans les cas où ces variantes sont attribuables. Du point de vue technique, il faudra évidemment voir quelles sont les variantes que vous pouvez demander. Elles doivent être attribuables.

Mais quant à ce que représente une variante, à sa signification du point de vue sémantique, là, à mon avis, la révision se fait à un autre niveau.

ABDALMONEM GALILA

Je crois qu'effectivement quelqu'un demande la parole sur Zoom. Et puis j'ai l'Azerbaïdjan en salle. Donc l'Azerbaïdjan dans la salle et quelqu'un en ligne. J'ai deux personnes qui demandent la parole. Je voulais aussi vous demander de parler plus près du micro si vous

êtes en salle, parce que les interprètes ont un petit peu de mal à vous entendre. L'Azerbaïdjan.

JEYHUN HUSEYNZADE

Oui. Bonjour. Jeyhun. Avant de poser ma question, je voulais vous dire que c'est la première fois que je participe à une réunion du GAC ici à l'ICANN, et je voudrais comprendre un tout petit peu le contexte. Les coûts associés au processus de candidature, vous l'avez peut-être décidé ou vous l'avez peut-être expliqué au départ, mais je voulais vous poser la question. Pourquoi est-ce qu'on n'est jamais revenu sur justement ces frais? Parce que je m'inquiète que ce montant soit beaucoup trop élevé pour des pays comme l'Azerbaïdjan. Et j'ai peur que vous n'ayez aucune candidature durant le processus de candidature, justement de la part de certains pays, parce que tout simplement, c'est beaucoup trop cher.

J'imagine qu'il y a eu beaucoup de discussions autour des coûts que suppose le dépôt d'une candidature. En tout cas, je peux vous dire que pour l'Azerbaïdjan, il n'y aura probablement pas de candidature, tout simplement parce que les frais y associés sont trop, trop importants. Je pense aussi que ce montant est beaucoup trop élevé pour des pays qui se retrouvent dans une situation semblable à celle de l'Azerbaïdjan au niveau de leur développement.

MARIKA KONINGS

Oui, merci pour cette question. Effectivement, nous sommes bien conscients du fait que ces coûts peuvent être un peu prohibitifs pour certains pays. Mais c'est vrai que là, nous mettons en œuvre des recommandations de politiques, et c'est vrai que nous avons fixé en fait ces frais, question de recouvrer, disons, nos propres frais, parce qu'il y a une évaluation des candidatures qui doit se faire.

C'est un processus, évidemment, qui est très approfondi, qui est associé aussi à des coûts. Alors, on n'en parle pas aujourd'hui, évidemment, mais c'est peut-être quelque chose qu'on pourrait aborder dans une séance plus avant, mais nous avons ce programme d'aide aux candidats.

C'est un programme, en fait, qui a été créé justement pour les candidats pour qui les coûts sont beaucoup trop élevés, à condition de répondre à certains critères. Ces candidatures ou ces candidats peuvent bénéficier d'une réduction de 75 % des frais associés au dépôt de candidature. Alors, c'est un soutien qui n'est pas financier, mais c'est une manière d'aider les candidats dans le processus de dépôt de candidature.

Cela dit, le programme est déjà clôturé, donc on est vraiment dans le processus d'évaluation de candidature. Et pas mal de candidats d'ailleurs ont répondu aux critères afférents. Et on parle ici d'un cycle, donc d'une série de nouveaux gTLD. Alors, la communauté a déjà des attentes, nous en a fait part. Donc, il y aura probablement d'autres possibilités, d'autres perspectives à l'avenir. Alors, tout est

déjà en place. Nous n'avons plus besoin de récupérer des coups de ce qui a déjà été mis en place. Et donc il se peut qu'à l'avenir, ces coûts pourraient être réduits. Alors, je ne peux rien promettre. Mais c'est vrai qu'à travers l'élaboration de politiques ou à travers les enseignements tirés, on pourra revoir ces frais. Évidemment, ces frais ont été établis sur la base de toute une série d'hypothèses et de rouvrir aussi, mais on pourrait revoir tout cela, et là on gardera la communauté informée.

Mais donc, fondamentalement, ces coûts ont été établis sur la base de tout le travail qu'implique l'évaluation des candidatures. Par ailleurs, nous avons ce programme qui vise à aider justement ces candidats pour qui les frais sont beaucoup trop élevés, et je serai très heureuse de partager justement les détails de cet ASB, ce programme d'aide aux candidats justement. Et bien sûr, ce sera évidemment intéressant pour les membres du GAC de partager au niveau national aussi ces informations pour les pays qui sont intéressés.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup. Alors j'ai la World Broadcasting Corporation de l'Indonésie et je pense que la Géorgie demande également la parole, Donc Giacomo d'abord, et puis je vous demande également d'être précis parce que malheureusement, nous avons encore pas mal de choses, de thèmes à aborder. Giacomo.

GIACOMO MAZZONE

Oui, j'aurais une question simple à vous poser. Donc quelles sont les tendances? Alors, je sais que la période de dépôt de candidature est encore ouverte, mais je me souviens qu'en 2012, nous avons assisté à une avalanche de candidatures durant les premières minutes, les premières heures d'ouverture du processus. Est-ce que ça a été la même chose cette fois-ci? Première question. Deuxième question : Pourquoi avez-vous tellement de problèmes à justement à recevoir des objections indépendantes? Je crois qu'il y a eu un problème de transparence cette fois-ci.

MARIKA KONINGS

Alors nous ne partageons pas d'informations sur les candidatures. Je ne sais pas évidemment de quoi il retourne, mais moi. Parce que nous voulons vraiment bien bétonner toutes ces informations avant de les partager le jour de dévoilement, c'est là que l'on pourra publier les candidatures qui ont été reçues. Donc je ne peux pas répondre à ta question, Giacomo.

ELISA BUSETTO

Et concernant les objecteurs indépendants, alors là je peux vous dire que pour l'instant, nous avons en fait un appel à manifestation d'intérêt pour justement engager trois objecteurs indépendants à des fins d'intérêt public.

Nous avons connu quelques problèmes techniques. C'est la raison pour laquelle nous avons dû en fait retravailler le calendrier pour corriger justement ces bogues. Lorsque nous avons d'abord

prorogé la date limite, nous avons également eu un problème d'adhésion ou de mobilisation. Mais je ne dirais pas qu'il y a eu un manque de transparence quand même.

Je voulais souligner que nous ne pouvons pas partager des informations sur les candidats. Nous ne pouvons pas partager l'information sur le processus en cours avant la sélection des candidatures. Une fois que la sélection sera intervenue, eh bien là, nous tiendrons le comité informé de l'évolution de la situation.

MARCO HOGEWONING

L'Indonésie a demandé la parole.

ASHWIN SASONGKO

SASTROSUBROTO

J'ai deux questions. Tout d'abord, comme vous le savez, en tout cas, moi je le sais, les noms géographiques sont protégés. Un pays comme l'Indonésie, nous avons 17 000 îles et le nom des îles sont enregistrés dans un registre ONU qui justement recense les noms géographiques. Alors, il se peut qu'on ait raté l'un ou l'autre nom. Demandez par exemple .Bali. Pour vous donner un exemple, Bali, c'est important. Évidemment, tout le monde connaît Bali. Mauvais exemple. Mais vous avez quand même des milliers de noms de petites îles. Parce que les petites îles portent aussi un nom, et on peut en avoir raté l'un ou l'autre.

Que faire? Si l'ICANN a déjà octroyé un nom à, par exemple, un opérateur de registre, et alors nous, nous nous rendons compte que c'est un nom géographique. Que faire une fois que l'ICANN, par

exemple, a donné le contrat à un registre en particulier? Première question.

Deuxième question. Et bon nombre d'îles indonésiennes ont des noms indonésiens, mais nous avons une traduction en anglais. Par exemple java, c'est J-A-W-A avec un W. Ça c'est le nom officiel. En Indonésie, c'est jawa. Mais en anglais c'est Java avec un V comme en français aussi avec un V. Alors on a eu quand même des discussions maintenant Jawa avec un W, ce n'est plus un TLD public, c'est plutôt un TLD réservé, on va l'appeler privé.

Alors, vous avez d'autres îles que l'on appelle par exemple Bornéo. Eh bien, ce n'est pas le nom indonésien. Comment vérifier l'utilisation de ces noms? Parce que parfois, il peut arriver qu'un candidat pose une candidature pour, par exemple, une chaîne qui est un nom en particulier en indonésien, sans le savoir parce qu'il y a un nom anglais qui est différent.

MARIKA KONINGS

Merci. Alors pour la première question, ça c'est en dehors de mon champ de compétence parce que là on parle de parties contractantes et vous avez une réunion. Ou plutôt les parties contractantes doivent répondre à certains critères. Si ce n'est pas le cas, il y a des processus qui doivent être ouverts, qui doivent être lancés.

Là, c'est peut-être une question à poser à mes collègues. Que se passe-t-il lorsqu'on a attribué un TLD à un candidat? Et puis en fait,

sur le terrain, on voit qu'il y a un problème. On pourrait effectivement remettre en cause cette utilisation à condition que ce soit motivé. Mais bon, il y a des vérifications qui sont menées. Maintenant, pour rebondir sur la deuxième question, il y a un panel qui passe en revue les noms pour voir si c'est un nom géographique, s'il est utilisé en tant que tel, s'il apparaît sur une liste qui exige une approbation quelconque spécifique. Et puis, il y a la période de commentaires publics.

Et pour les noms qui apparaissent dans la liste, et bien on s'attend à ce que les traductions aient été vérifiées également. Là, on parle de la liste ONU, mais là, évidemment, nous dépendons également de la contribution de la communauté. Alors, je me rends bien compte que ça prend pas mal d'efforts, ça signifie pas mal d'efforts.

Mais nous, au sein du GAC, justement, nous essayons de vous donner des informations et puis des informations sous un format facile à utiliser. Alors en fonction du volume de candidatures, on aura normalement le temps de tout vérifier et avec l'aide aussi d'outils plus modernes. Voilà, on passera en revue la liste pour recenser s'il y a des noms ou pour voir s'il y a des noms qui pourraient poser problème.

MARCO HOGEWONING

J'ai le Brésil dans la liste et puis je propose de passer en fait à la suite de la présentation.

RENATA MIELLI

Bonjour. Merci beaucoup. Ma question... Représentante du Brésil. Ma question concerne les similarités phonétiques. Que ferait l'ICANN si une candidature, par exemple, a une similarité phonétique entre deux chaînes? Donc quelle serait la règle par rapport à cela? Ça rejoint un petit peu ce que l'Indonésie vient de faire. Dans la série précédente de nouveaux gTLD, on avait Kom avec K et com avec C. Et donc dans cette série... Je vais parler en portugais s'il vous plaît.

Ma question concerne la similarité phonétique. Dans les séries précédentes, il y a eu des candidatures avec Kall avec K et Call avec C et Kall avec K n'était pas accepté parce qu'il y avait Call avec C. Donc supposons qu'il y a une candidature pour une chaîne qui a une similarité phonétique avec des gTLD qui ont été déjà délégués. Comment agit-on dans ce type de cas de figure? Y aura-t-il une évaluation ou bien le gTLD sera rejeté? Je ne sais pas si j'ai été claire.

ELISA BUSETTO

Merci pour cette question. Il y a une vérification qui se fait au préalable au moment de la soumission, et cette chaîne proposée va être comparée avec des chaînes qui ne peuvent pas être déléguées. Cela inclut des chaînes qui sont déjà dans la racine. Donc, si vous souhaitez appliquer ou déposer une candidature pour une chaîne qui existe déjà ou qui est dans la racine, vous ne pourrez pas le faire.

Pour ce qui est de la similarité portant à confusion, nous avons des sauvegardes en place. Tout d'abord, il y a une évaluation de la similarité de chaîne. Cela est fait après le jour de confirmation de chaîne. Donc, l'ICANN avec la communauté ont développé une évaluation des guides directrices pour l'évaluation de la similarité de chaîne.

Il y a un certain nombre de vérifications qui sont mises en place par un panel chargé d'évaluer cette similarité. Les chaînes seront vérifiées également par rapport aux chaînes qui ont été déjà déléguées, ainsi que par rapport à d'autres chaînes qui constituent des noms réservés. Il y a une autre sauvegarde en place qui concerne des objections pour confusion, pour similarité portant à confusion.

Les parties peuvent se réclamer du fait que les chaînes sont similaires à d'autres chaînes, et à ce moment-là, le panel va analyser cette demande. Cette confusion n'est pas limitée à une similarité visuelle, mais aussi à une similarité auditive et sémantique. Donc cette similarité va être analysée de cette manière. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

MARCO HOGEWONING

Je vous prie d'être bref.

PÄR BRUMARK

Je vais être très bref. Je vois à la page 6 qu'il y a des IDN, qu'on peut déposer des candidatures pour des IDN. Est-ce qu'il y a des candidatures séparées pour les IDN?

MARIKA KONINGS

Cela fait partie de votre candidature. Vous indiquez que vous demandez un IDN parce qu'il y a des questions associées à ce type de candidature.

Je vais donc très brièvement passer à la diapo suivante. Comme j'ai bien dit tout à l'heure, suite aux recommandations de la communauté, nous avons mis en place un processus d'évaluation très robuste. Les candidatures doivent passer par ces évaluations pour confirmer qu'ils remplissent les critères qu'ils ont les capacités financières nécessaires pour gérer ou exploiter un gTLD, qu'ils remplissent les critères des différents domaines, qu'ils répondent aux inquiétudes qui ont pu être soulevées aux différentes étapes du processus d'évaluation.

Il y a un certain nombre de validations qui doivent être mises en place pour passer à l'étape suivante. Par exemple, une vérification par rapport aux noms réservés. Donc, la chaîne est comparée par rapport à ces noms réservés. Ensuite, il y a une évaluation sur la chaîne elle-même. On évalue s'il s'agit d'un nom géographique. S'il y a des problèmes de pluriel singulier, on vérifie qu'il n'y ait pas des problèmes de collision de noms.

Et toutes ces évaluations se font sur la chaîne elle-même. Une fois que cette évaluation de la chaîne est terminée, nous évaluons la candidature et le candidat. Et cette vérification va se pencher sur qui est l'entité qui dépose la candidature. Et par exemple, pourquoi l'ICANN ne voudrait pas passer un contrat avec cette entité par exemple. Nous évaluons également si cette entité a la capacité financière pour pouvoir exploiter un gTLD. Et ensuite, nous nous penchons sur le nombre d'évaluations conditionnelles qui pourraient avoir lieu en fonction du type de candidature dont il s'agit.

Certaines évaluations sont obligatoires. Par exemple, il y a une évaluation des fournisseurs de services de registre et donc cela vous donne un aperçu de toutes les évaluations qui sont faites au niveau de la chaîne, au niveau du candidat et au niveau de la candidature avant d'arriver au moment où l'on peut se dire que la candidature a passé ses évaluations, que l'on peut envisager la passation d'un contrat.

NICOLAS CABALLERO

Des remarques que j'ai faites au début de la session. Que se passe-t-il avec des noms historiques, par exemple en Espagne Gades qui aujourd'hui est prononcé Cadiz? Que se passe-t-il si quelqu'un veut enregistrer Gades en espagnol? Parce que ce n'est pas une ville moderne, ce n'est pas la ville moderne de Cadiz en espagnol. Que se passerait-il?

MARIKA KONINGS

Si cela se trouve sur une liste, ça peut être protégé, mais si ce n'est pas le cas, il peut y avoir des inquiétudes par rapport à l'utilisation de cette chaîne parce que la signification peut être différente de la signification de Cadiz. Mais si c'est marqué comme un nom qui peut représenter la ville, à ce moment-là, on s'attend à ce que le représentant espagnol du GAC soulève des inquiétudes par exemple. C'est un cas hypothétique, bien sûr.

ELISA BUSETTO

Nous pouvons passer à la diapo suivante. Elisa pour les enregistrements. Je vais parler très brièvement des différents moyens qu'a la communauté, y compris le GAC et les observateurs, de faire des commentaires par rapport à des candidats ou de groupes de candidatures. Tout commence avec le jour de confirmation de chaîne. C'est le jour où les chaînes définitives sont publiées.

Alors le premier moyen de faire part de ces commentaires, c'est de faire des commentaires dans ce que l'on appelle le forum de commentaires sur les candidatures. C'est un forum qui est géré par l'ICANN et qui commence à fonctionner le jour du dévoilement. Tous les observateurs et les membres du GAC peuvent faire usage de ce forum pour faire état de leurs commentaires. Ces commentaires ne vont pas avoir un impact direct sur la candidature, mais si elles sont soumises pendant le délai de 104 jours après le jour du dévoilement et dans d'autres délais qui

seront communiqués au public, ils peuvent être pris en considération par les évaluateurs lorsque les évaluations pertinentes seront faites.

Un autre moyen pour la communauté de faire part de ses commentaires, ce sont des notifications par rapport aux formes singulier et pluriel. Ces notifications peuvent être communiquées dans un délai de 30 jours suivant le jour de confirmation des chaînes. L'objectif de ces notifications, c'est d'identifier si une chaîne constitue la forme plurielle ou singulière d'une chaîne qui a été déjà déléguée dans des séries précédentes. Il y aura une évaluation.

Elle s'appelle l'évaluation des formes singulier pluriel, qui donnera lieu à une décision, à savoir si la candidature peut être retenue ou pas, en fonction de savoir s'il s'agit d'une forme plurielle ou singulière, d'une candidature déjà déléguée. Autrement, on peut décider de placer cette candidature dans un ensemble conflictuel si elle correspond à une chaîne qui est similaire. Et cette évaluation est faite par l'ICANN.

Les membres du GAC et les observateurs du GAC peuvent soumettre des alertes précoces. Ces alertes précoces rentrent dans un délai de 104 jours suivant le jour de confirmation de chaîne. Ces alertes précoces n'ont pas un impact direct sur les candidatures, mais peuvent déjà indiquer qu'il y aurait une inquiétude de la part du GAC par rapport à cette candidature.

Ces alertes précoces doivent être assorties d'une explication par rapport aux causes ou la raison pour laquelle elles sont soumises. Les membres du GAC ou les quelques observateurs doivent fournir des coordonnées qui permettraient aux candidats de les contacter pour trouver une solution si la candidature est retenue.

Cette présentation sera publiée sur le site web, où vous allez pouvoir voir quelles sont les alertes précoces qui ont été présentées dans la série 2012. Diapo suivante. Le GAC, comme vous le savez, peut également établir un avis de consensus à tout moment dans ce processus de dépôt de candidature.

Bien sûr, nous encourageons à le faire le plus tôt possible, car cela permettrait de répondre à des inquiétudes qui pourraient être identifiées. Le conseil d'administration de l'ICANN va considérer l'avis du GAC par rapport à ces candidatures et décide de l'accepter ou pas. Et si cet avis de consensus du GAC est accepté, on peut ne pas laisser cette candidature poursuivre le processus ou bien le poursuivre avec des modifications. Nous savons que pour la série 2012, il y a eu pas mal d'avis du GAC. Si vous voulez les consulter, vous pouvez consulter les communiqués qui vont de l'ICANN46 et 54. Vous pouvez également consulter les avis qui ont été soumis par rapport à la série précédente de 2012. Finalement, les objections, c'est un autre moyen dont dispose la communauté pour faire des commentaires. Les objections ont un coût associé comme les autres processus, et elles sont soumises par les parties

intéressées, vous pouvez vous référer au guide de candidature pour voir les détails, car il s'agit d'un processus assez complexe.

Si vous voulez davantage d'informations, n'hésitez pas à vous référer au guide de candidature. Les membres du GAC et les observateurs peuvent avoir la possibilité ou avoir le droit de soumettre des objections. Ces objections peuvent avoir quatre motifs et elles peuvent être soumises pendant la période de 104 jours qui suit la période de confirmation de chaîne.

Après donc la publication des chaînes dans une période de 30 jours, pendant cette période, des objections peuvent être présentées ainsi que lorsqu'il s'agit de chaînes de marques.

En fonction de ce qui se passera dans les mois qui viennent, nous pourrons nous concentrer sur ces périodes de 104 jours. Donc, il y aura une décision prise par un panel pour analyser ces objections, pour voir si la candidature peut poursuivre le processus avec des modifications, si elle peut poursuivre sans modification ou si elle ne peut pas poursuivre le processus.

Les décisions du panel peuvent être faire l'objet d'un recours et cela déclenche un processus d'appel. Diapo suivante, s'il vous plaît. Voilà un aperçu très général des quatre motifs d'objections. Comme je vous l'ai dit, c'est un sujet assez complexe.

Le premier, c'est pour chaîne prêtant à confusion. Donc, il peut y avoir une objection pour prêter à confusion, et cela veut dire que la chaîne demandait et se prête à confusion de manière visuelle,

auditive ou sémantique, avec une autre chaîne qui a fait l'objet d'une candidature en 2012 ou qui a été déjà déléguée. Et cette évaluation est effectuée après le jour de confirmation de chaîne. Tous les participants à ce programme ont la possibilité de soumettre des objections. Veuillez noter que nous sommes en train de simplifier tout cela parce que c'est un processus assez complexe.

Les OIG. Par exemple une OIG qui remplit les critères pour enregistrer un nom de domaine en .int et toute personne, les membres et les observateurs du GAC peuvent soumettre des objections pour intérêt public limité si elles considèrent que la chaîne va à l'encontre des normes légalement acceptées ou des critères d'ordre public et de moralité.

Ensuite, les institutions établies peuvent également présenter des objections pour opposition communautaire. Et encore une fois, dans le guide de candidature, vous pourrez trouver des détails par rapport à ces quatre motifs d'objection. Je vois qu'il y a une main levée. Je m'arrêtais ici pour voir s'il y a des questions.

MARCO HOGEWONING

Oui, je pense que ce serait bien de répondre à des questions avant de commencer à tester les connaissances des participants. Vous avez parlé des objections. Vous avez dit qu'il y a des coûts associés à ces objections. Est-ce qu'il y a des mécanismes de soutien pour

des groupes de la communauté qui souhaitent présenter des objections?

ELISA BUSETTO

Oui, c'est correct. L'ICANN peut financer une objection et un processus de recours si cela est demandé par les gouvernements. Donc, une objection est un processus de recours par gouvernement si cela répond à certains critères. Vous trouverez plus de détails par rapport à la manière dont cela fonctionne sur le site Web de la série 2026. Et l'ALAC peut également demander à être financée pour des objections ou des processus de recours.

MARCO HOGEWONING

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires? Je vois qu'il n'y en a pas. Je vois la Suisse.

JORGE CANCIO

Représentant de la Suisse au micro. Merci Marco. Jorge Cancio pour les enregistrements. Je pense que c'est une question un peu piège. Il y a des discussions en cours sur le fait de savoir si les dénominations d'origine pourraient être protégées face à une objection, à savoir si on peut utiliser le motif d'atteinte aux droits d'autrui, d'intérêt public limité ou même d'opposition communautaire pour ce type de cas. Je ne sais pas si vous avez pensé à cela ou s'il y a de la documentation par rapport à cette possibilité.

MARIKA KONINGS

Merci pour cette question. Je pense que cela dépend du panel. C'est au panel d'évaluer tout cela. Et je sais qu'il n'y a pas d'accords internationaux qui puissent être appliqués dans ce domaine. C'est au panel d'évaluer les règles qui seraient appliquées, et vous le savez très bien, qu'il n'y a pas une réponse unique à cette question.

MARCO HOGEWONING

Je ne vois pas d'autre demande de parole. Alors Rodrigue...

RODRIGUE

Je suis dans la salle. J'ai juste une question très rapide. Comment l'ICANN s'assure-t-elle de la légitimité? Ou plutôt est-ce que l'ICANN s'assure que ces demandes tout à fait légitimes soient prises en compte? Alors vous avez les catégories d'objection, mais vous avez des objections qui n'entrent pas dans ces cases. Que faire alors? Alors vous en avez peut-être parlé, mais j'ai peut-être loupé cette partie-là.

MARIKA KONINGS

Elisa, est-ce que vous pourriez expliquer votre question?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE

Oui. Alors disons que nous avons une inquiétude, une inquiétude qui n'entre pas dans les différentes catégories que vous venez de présenter et qui peuvent donner lieu à des objections. Comment

l'ICANN s'y prend-t-elle, pour pouvoir répondre quand même à cette préoccupation?

MARIKA KONINGS

Oui, je crois que je comprends votre question. Donc, si vous avez quelque chose qui a trait justement à un nom mais qui n'est pas une question de chaîne portant à confusion de droits portant atteinte aux droits d'autrui ou encore d'intérêt public, d'immunité, d'opposition communautaire. Alors, je crois qu'il y a différentes possibilités. On pourrait, par exemple, publier un commentaire, question d'expliquer la préoccupation, et cette information alors sera ensuite transmise aux évaluateurs concernés. Il est aussi possible d'avoir une alerte précoce du GAC. Les membres du GAC et les observateurs peuvent également signaler aux candidats qu'il y a des motifs de préoccupation.

Et encore une fois, si le candidat ne peut répondre à ces préoccupations, le GAC a la possibilité de clarifier la donne à travers un avis du GAC. Donc, le GAC a la possibilité de dire qu'il y a une inquiétude partagée par les membres du GAG et que pour l'intérêt public, le candidat devrait apporter bien sûr des sauvegardes ou ne devrait pas continuer de l'avant avec sa candidature. Donc, dans le cadre de la communauté, vous avez différentes possibilités qui vous permettent de soulever des inquiétudes et de faire en sorte que cette inquiétude ou ces inquiétudes soient prises en compte dans le processus d'évaluation. Est-ce que j'ai bien répondu à votre question?

- PERSONNE NON IDENTIFIÉE Oui, oui, c'est bien le cas.
- MARCO HOGEWONING Alors, le Royaume-Uni, l'Égypte. Je vais vérifier avec Elisa, on a encore besoin de combien de temps?
- ELISA BUSETTO Eh bien, nous n'avons plus que bien le petit sondage. Donc si on peut passer en revue toutes les questions, ça devrait le faire.
- MARCO HOGEWONING Très bien. Au Royaume-Uni.
- CRAIG STANLEY-ADAMSON Alors oui, une question qui a déjà été traitée me semble-t-il, pour ce qui a trait justement à ce qui pourrait porter atteinte aux droits d'autrui. Alors justement, alors, pour ce qui a trait à l'OMPI. Alors, je veux m'assurer le détenteur de droits, ce n'est pas seulement une marque de commerce, c'est aussi les indicateurs géographiques.
- MARIKA KONINGS Oui, oui. Alors, on explique bien dans le guide de candidature ce que nous entendons par là.

MARCO HOGEWONING

Je vois que l'Egypte ne veut plus prendre la parole. Non, on a répondu?

ABDALMONEM GALILA

Oui, Vous avez déjà parlé des chaînes et des variantes. Merci beaucoup. En fait, je crois que, en fait, nous avons un problème qui ne s'applique pas seulement qu'aux variables, peut-être avec les IDN et leur traduction dans d'autres scripts. Par exemple, quand on passe de l'arabe à l'écriture latine, vous avez des mots en arabe qui n'ont pas pu être réservés pour traduction en anglais, pour ainsi dire. Et voilà qui pourrait prêter à confusion, à beaucoup de confusion.

Par exemple, les institutions de pays. La traduction de l'arabe vers l'anglais, voilà qui pourrait porter à confusion. Que faire dans ces cas-là? C'est toute la question.

MARIKA KONINGS

Oui, en effet, ce sont évidemment des questions et nous espérons évidemment que toute la communauté va se mobiliser pour porter ces problématiques à l'attention des évaluateurs. Évidemment, c'est très, très important lorsqu'il y a possibilité de confusion pour l'utilisateur final, c'est quelque chose qu'il faut absolument signaler. Il y a des possibilités qui existent en ce sens.

MARCO HOGEWONING

Très bien. Je crois que le moment est venu de vous tester. Alors l'idée, ce n'est pas de montrer du doigt les mauvais élèves, mais

bien de faire en sorte que ce processus ait des résultats concrets et améliorer vos capacités.

ELISA BUSETTO

Donc, deuxième question pour aujourd'hui. Alors, parmi ces mécanismes, quel est le mécanisme dont ne dispose pas la communauté pour apporter sa contribution sur les candidatures à des nouveaux gTLD? Alors, les alertes précoces des membres du GAC, notifications singulier/pluriel, avis du GAC, commentaires sur les candidatures, remises en cause ou objections. Je vous donne quelques minutes. Je crois que vraiment vous avez tous très, très bien compris. Vous faites tous quand même très, très attention.

Je vois donc les contestations. Pardon. Eh bien oui, c'était la réponse E, les contestations. Vous avez tout à fait raison, et c'est une des manières dont la communauté ne dispose pas justement pour remettre en cause certaines candidatures. Alors est-ce que les commentaires sur les candidatures peuvent effectivement empêcher qu'une candidature ne suive son cours? Alors là, j'espère que vous ferez des erreurs. C'est une question un tout petit peu plus compliquée. Donc première réponse possible, non, mais ces commentaires peuvent être pris en compte par les évaluateurs, à condition que ces commentaires soient soumis dans les temps, dans un temps spécifique. Alors on prend en compte des commentaires uniquement s'ils sont soumis par un membre du GAC. Ça c'est la réponse deux. Réponse B. Réponse C, les commentaires sur les candidatures ne sont pas une notion qui

existe dans le cadre de la série 2026. Je vous donne encore quelques secondes pour répondre.

Donc la question, est-ce que les commentaires sur des candidatures peuvent empêcher les candidatures en cause de suivre leur cours? Et ici, je vois qu'il y a quand même quelques erreurs. La réponse correcte est la réponse A. Non, mais ces commentaires peuvent être pris en compte par les évaluateurs lorsqu'ils mènent leurs évaluations. Alors, il n'y a que des alertes précoces du GAC qui peuvent être soumises par un membre du GAC. Mais sinon, tout le monde peut intervenir dans le forum de commentaires concernant les candidatures. Question suivante. Est-ce que les observateurs du GAC peuvent soumettre des alertes précoces aux titres des membres du GAC? Je viens de poser la question et de vous le dire d'ailleurs. Eh bien, oui!

Alors moi j'aime bien cette réponse et j'aime bien que quelqu'un réponde. Eh bien non, les alertes précoces ne peuvent être soumises qu'un mardi. Donc demain, vous pourrez soumettre vos alertes précoces. Alors la réponse est la réponse A évidemment. Oui, les observateurs au GAC peuvent déposer des alertes précoces. Et d'ailleurs, ça peut se faire tous les jours de la semaine, même les mardis, mais juste après la journée de confirmation de chaîne. Pas avant. Donc pas pour l'instant. Alors quand est-ce peut-on soumettre des notifications Singulier/Pluriel? Alors, en même temps que les objections, soit 104 jours après le jour de confirmation de chaîne, b) uniquement durant la première journée de la réunion de l'ICANN, la prochaine entre 8 et 10 h du matin,

heure locale ou durant une période de 30 jours suivant le jour de confirmation de chaîne. Donc, en même temps que les objections 104 jours après le jour de confirmation de chaîne. B, entre huit et dix lors de la prochaine réunion de l'ICANN. Premier jour. Alors oui, il y a quelqu'un qui ne s'est pas trompé, c'est bien la réponse B. Non je rigole, c'est bien la réponse C. Donc c'est 30 jours après le jour de confirmation de chaîne.

104 jours, c'est pour que les commentaires puissent être pris en compte par les évaluateurs. Il en va de même pour les alertes précoces du GAC. Mais pour les notifications singulier/pluriel, ce ne sont que 30 jours après le jour de confirmation de chaîne. Alors alerte précoce du GAC. Est-ce que ces alertes précoces exigent un consensus? Réponse A) oui, B) non, C) bien uniquement dans des circonstances précises, donc a, b, c. La réponse correcte est la réponse B. Et bien non, les alertes précoces ne doivent pas faire l'objet d'un consensus du GAC. On peut en déposer sans consensus. Question suivante.

La question est la suivante : quand est-ce que le GAC délivre un avis sur les candidatures à de nouveaux gTLD? Alors réponse A) 104 jours après la journée ou le jour de confirmation de chaîne, B) uniquement les lundis, C) uniquement durant une réunion de l'ICANN ou la réunion après la journée de confirmation de chaîne et D, à n'importe quel moment. Il n'y a que 16 personnes qui ont répondu. Ah, je vois que là, ça augmente.

Alors moi, j'aimerais bien savoir qui a répondu B. Eh bien non, ce n'est pas seulement que les lundis. Alors, c'est vrai qu'on a besoin évidemment du weekend de réflexion pour un avis de consensus, mais en fait, on peut délivrer un avis de consensus à n'importe quel moment au titre du GAC.

Question suivante. Qui peut déposer une objection? Uniquement le GAC, réponse A; B, n'importe qui; C, uniquement les parties habilitées en fonction des motifs; d, uniquement les membres de la communauté de l'ICANN, mais encore une fois, à condition que ce soit motivé. Je vois que cette question vous pose plus de problème, ce qui me réjouit.

Bien. Alors uniquement les parties habilitées qui en ont le pouvoir peuvent déposer des objections. Oui, pour les objections d'intérêt public limité, n'importe qui. Pour les autres objections, il faut que certains critères soient satisfaits pour qu'une partie puisse en fait faire en sorte que son objection passe le premier cap. Donc la bonne réponse est la réponse C. Question suivante.

Comment soumettre des commentaires sur les candidatures? A) Par courriel au président du GAC avec en copie l'équipe de soutien – et Julia et Gulten doivent être ravis; B) via le forum de commentaires sur les candidatures. C'est sur une page spéciale sur le site web du programme de nouveaux gTLD, D) sur TAMS qui est donc notre système de gestion des TLD. En fait, on dépose les candidatures. Ça, c'est le TAMS. Eh bien non, non, vous ne devez pas envoyer des courriels, Vous avez le forum de commentaires sur

les candidatures. C'est la réponse B. C'est une plateforme en fait, qui est gérée par l'ICANN et qui sera mise à la disposition du public le jour de confirmation de chaîne. Et sur le TAMS, en fait, c'est là que les candidats soumettent leurs candidatures.

Bien, question suivante : Est-ce que les alertes précoces du GAC peuvent être soumises via le forum de commentaires sur les candidatures? Réponse A, oui; réponse B, oui, mais uniquement par les membres du GAC. Les observateurs du GAC doivent suivre un autre processus, C, non. Mais il y a des procédures spécifiques qui s'appliquent aux membres et observateurs du GAC. Des noms? On ne peut soumettre les alertes précoces que via le TAMS. Les gens continuent de répondre.

Alors il n'y a que les commentaires qui peuvent être soumis à travers le forum. Commentaires sur Les applications. Les alertes précoces doivent suivre. En fait, une procédure spécifique que nous allons aborder lors de la séance suivante. C'était donc la réponse C. Question suivante. Est-ce que les membres et observateurs du GAC peuvent voir les commentaires sur les candidatures qui ont été soumis par d'autres parties ? Ah non, il n'y a que les évaluateurs qui ont accès aux commentaires sur les candidatures, à moins que les commentaires ne portent que sur des parties confidentielles d'une candidature ayant été soumis à titre confidentiel. C'est oui, mais uniquement si les commentaires ont été soumis durant les 104 jours suivant le jour de confirmation de chaîne.

Eh bien oui, la réponse correcte, c'est B. Oui, à moins que les commentaires ne portent sur la partie confidentielle d'une candidature et ont été soumis à titre confidentiel. Oui. Au moment de soumettre un commentaire, le commentateur devra sélectionner la candidature sur laquelle porte son commentaire et ses commentaires, qui ont trait en fait à une évaluation spécifique, seront envoyés aux évaluateurs concernés. Mais tous les commentaires sur les parties publiques d'une candidature et qui ont été soumis à titre public, ces commentaires pourront être consultés par n'importe qui. Tout le monde pourra lire les commentaires concernant les candidatures, même si ces commentaires ont été soumis en dehors de la période prévue à cet effet, c'est-à-dire en dehors de ces 104 jours suivant la journée de confirmation des chaînes. La réponse correcte, c'est la réponse B.

Alors, est-ce qu'il y a encore d'autres questions? Non, je crois que nous pouvons passer alors à la partie finale de notre présentation. Il nous reste encore quelques diapos, à moins que vous ayez encore des commentaires, des questions. Non. Bon. Nous voulions simplement partager quelques captures d'écran avec vous du système ou des systèmes sur lesquels ont travaillé notre équipe d'arrache-pied.

D'ailleurs, première capture d'écran, ça c'est la page web du forum. Commentaires sur les candidatures. Ce n'est toujours pas disponible, c'est encore l'environnement de test. Donc vous voyez, il y a toute une procédure à suivre pour soumettre un commentaire. Les commentateurs pourront soumettre leurs

commentaires très, très facilement. Il faudra ajouter un commentaire. Il faudra répondre à quelques questions avant de pouvoir soumettre le commentaire. Et il vous faudra avoir un compte ICANN évidemment, mais après, les commentaires seront visibles et pourront être consultés par tout un chacun. Transparent suivant. Alors ici, vous voyez un exemple de ce à quoi ça va ressembler. Vous voyez qu'il y a quelques informations sur le commentateur. Donc affiliation. Manifestation d'intérêt. Il faudra également choisir l'évaluation sur laquelle porte le commentaire, le sujet du commentaire en soi. Et vous aurez la possibilité où les commentateurs auront la possibilité de joindre des documents.

Et puis, ce que je n'avais pas dit, c'est que les candidats pourront répondre à ces commentaires. Alors, il y a quelques questions que nous voulions vous poser. On a le temps. Bon, encore 10 minutes. On pourrait peut-être faire un petit sondage ou un petit questionnaire à l'endroit de nos membres. Non, non, on a déjà tout fait malheureusement. Désolé, Julia.

Alors le TAMS, c'est donc TLD Applications Management System, ce système de gestion des candidatures de TLD. En fait, c'est un système qui est utilisé notamment par les candidats, mais pas que. Donc les candidats qui l'utilisent pour déposer leur candidature. Malheureusement, nous ne pouvons pas encore partager un tableau de bord qui reprend toutes les candidatures. C'est ce que le public pourra consulter. On y travaille encore et toujours, mais on voulait quand même partager avec vous quelques captures d'écran pour que vous sachiez à quoi ressemble justement une

candidature quand le candidat est sur ce site. Voilà, ça c'est le tableau de bord. Vous avez la possibilité de créer une organisation, ça c'est l'entité qui dépose la candidature et puis de lancer la candidature. Alors il ne faudra pas reprendre les mêmes informations, les resoumettre. Et l'idée c'est de soumettre ces informations une seule fois pour faciliter la tâche aux candidats qui déposent surtout plusieurs candidatures. Ici, vous voyez les informations qui sont disponibles auxquelles les candidats auront accès. Alors ici, vous voyez en fait une capture d'écran concernant les informations, l'organisation, c'est toutes les questions auxquelles il faut répondre. Toutes les questions auxquelles les candidats ont à répondre se trouvent dans l'appendice un du guide de candidature. Voilà, c'est tout simplement ce qu'on a fait. Un petit copier-coller sur le système et ici, transparent suivant.

Donc là, c'est le questionnaire, la partie du TAMS qui a trait à la candidature en tant que tel. Et donc les candidats auront à remplir cet écran. C'est ce que font d'ailleurs en ce moment même les candidats puisque la période de candidature est encore ouverte. Donc voilà, on voulait simplement vous montrer à quoi ressemble le système, ce sur quoi d'ailleurs nos équipes travaillent depuis quelques temps déjà. Bien. Et bien je crois que ça c'est non. Ce n'était pas la fin de ma présentation. Il y a encore et bien une petite portion qui a trait à l'état de préparation. Alors ici, nous avons inclus les ressources, les références mises au point par notre équipe et certains sont destinés au public, d'autres sont véritablement réservés aux membres du GAC.

Alors, vous le savez, la source, la Bible ici, c'est le guide de candidature pour la série 2026. On y travaille depuis plusieurs années et cette publication apparaît sur le site web du programme De nouveaux gTLD, en version PDF et en version HTML. Je vais partager avec vous le lien pour les informations sur les candidatures et les types de candidatures, Nous vous renvoyons à l'appendice 1. Comme je vous le disais, là, il y a toutes les questions sur les candidatures qui figurent dans le TAMS y sont reprises. Nous avons également un aperçu des principaux thèmes sur les types de candidatures de TLD. Et puis une foire aux questions sur les types de candidatures pour les contributions, objections et recours, contributions de la communauté, objections et recours. Alors, nous avons en fait un manuel du GAC qui est destiné évidemment aux membres du GAC sur les délais, les actions, Nous avons également les alertes précoces, les avis de consensus. Et puis nous avons également l'aperçu thématique sur les différents processus de contributions. Durant la réunion de l'ICANN 84, on a discuté en long et en large des différents processus. Vous pouvez revoir cette séance là où la séance d'aujourd'hui. Encore une fois, pour vous rafraîchir la mémoire et si vous voulez avoir des informations plus générales sur le programme, je vous encourage à consulter notre site web. Nous avons des webinaires, des présentations des matchs, du matériel de recours, de référence ainsi que le guide de l'utilisateur ou le guide de l'utilisateur candidat du TAMS. Bien sûr, nous avons également des cas d'utilisation qui vous racontent l'histoire d'un TLD, des points à prendre en considération, des effets sur opérationnel. Et puis nous avons bien sûr le rapport final

sur le processus d'élaboration des politiques pour les procédures pour des séries ultérieures. Là, vous avez des lignes d'orientation. Et puis également ce que nous avons pu appliquer également au moment de travailler sur le programme, notamment lors de l'élaboration du guide de candidature. Et je crois que c'est tout de notre part. Je repasse la parole à Marco qui va gérer la partie questions-réponses. Nous n'avons plus que six minutes.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup. Il ne nous reste que quelques minutes pour voir s'il y a des questions encore J'en ai une moi-même. Vous pouvez lever le doigt ou baisser le doigt. Est-ce que vous vous sentez prêt? On parle de la préparation du GAC. Est-ce que vous vous sentez prêt? Levez la main, le pouce vers le haut. Est-ce que on peut voir les mains levées? Peut-être avec le pouce en haut. Voilà.

Je ne vois personne en ligne souhaitant prendre la parole. Je vois que tout le monde lève le doigt. Donc bravo! Merci beaucoup Marika et Elisa pour ces présentations. Je vous rappelle que ce n'est que la première partie de cette séance de renforcement des capacités. La deuxième partie sera plus interactive. Nous allons nous focaliser sur la préparation du GAC. Je vous demande de revenir dans la salle à l'heure, et nous allons par la suite vous demander quels sont les préparatifs que vous mettez en place. On a parlé des alertes précoces. Le processus pour les alertes précoces a été mentionné à plusieurs reprises sur la liste de diffusion. Donc, merci de vous référer à ces listes de médiation. Donc, merci à tous,

merci à tous ceux qui travaillent en coulisses pour que cela soit possible. Et donc je vais passer la parole à Nico.

Merci Marika, Elisa et, bien sûr, Lars. Merci Lars parce qu'avant – Lars, est-ce que vous pouvez vous mettre debout parce que vous avez beaucoup, beaucoup travaillé et mis à part le fait que vous remplacez Rob Hogarth, vous êtes le successeur de Rob Hogarth. Vous avez beaucoup travaillé à la série 2026, donc merci beaucoup. Un travail fantastique que vous avez fait. Et maintenant, je vais vous libérer cinq minutes à l'avance.

Comme vous le savez, nous allons appliquer toutes ces connaissances pendant une séance très interactive que nous aurons après le déjeuner à 14 h 45. À 14 h 45, je vous prie d'être de retour dans la salle. Vous souvenez un petit peu la séance style ccNSO que nous avons eue à Dublin? Eh bien, ce sera un peu comme ça. Je vous attends à 14 h 45 pour cette deuxième partie du renforcement des capacités. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]